

# ECTOT L'AUBER

## INFOS D'AUTOMNE octobre 2023



### COMMUNIQUER AVEC LA MAIRIE

Vous souhaitez un renseignement ou signalez un désagrément, voici toutes les possibilités qui s'offrent à vous:

⇒ Aux heures de permanence

-le mardi de 9h00 à 11h00

-le vendredi de 15h30 à 18h (présence d'un élu)

⇒ Par téléphone: 02 35 96 82 35

⇒ Par mail: mairie.ectotlauber@orange.fr

⇒ Par l'application Intramuros: l'onglet signaler

### BIENVENUE !



Depuis quelques mois, Vanessa Neff et Flora Duchesne ont rejoint Francesca Couet à l'organisation des repas à la cantine pour les enfants de l'école d'Ectot l'Auber. Leur contrat prévoit également du temps pour l'entretien de l'ensemble les locaux municipaux.

### Nouveaux arrivants



Toute personne nouvellement arrivée dans la commune est invitée à se faire recenser à la mairie. En particulier, pour les nouveaux habitants ayant 65 ans et plus, leur recensement avant la mi-novembre leur permettra de bénéficier du colis de Noël offert par la mairie aux aînés de la commune.

### Déchetterie d'Yerville

Horaires d'hiver

951 rue Notre Dame de Pontmain

	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 17h
Mardi		13h30 - 17h
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi		13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche		

### Naissance...



A vérifier que tous les enfants nés en 2023 ont bien été recensés à la mairie. Un cadeau de naissance leur sera adressé au printemps 2024 .

### OBJETS PERDUS ? OBJETS TROUVÉS !



### Perdre ou trouver un Objet, que faire?

Se renseigner en mairie où l'objet a été trouvé ou perdu. La mairie d'Ectot l'Auber consacre un casier à cet effet.



### Chiens errants

Des signalements sont remontés en mairie concernant des chiens en divagation.

#### - Avis aux propriétaires -

En cas d'accident, la responsabilité exclusive du propriétaire est engagée.





# A vos agendas

## ◆ Samedi 11 novembre à 11H45 place de la mairie:

Cérémonie de commémoration (organisée par la mairie et l'association des Anciens Combattants)

## ◆ Dimanche 19 novembre de 9H à 18H à la salle Boyard

Foire à la puériculture (organisée par le comité des fêtes )

## ◆ Vendredi 24 novembre - 18H à la mairie

Inauguration de la nouvelle mairie

## ◆ Samedi 25 novembre à la salle Boyard :

17H : Goûter pour les enfants / 18H : Feu d'artifice pour les grands et les petits (organisés par le Comité des fêtes)

## ◆ Mardi 12 décembre de 14H à 16H à la mairie

Distribution du colis de Noël pour les Ectotais et Ectotaises de 65 ans et plus (organisée par la commune)

## ◆ Jeudi 14 décembre 12H à la Salle Boyard :

Repas de Noël à la cantine pour les élèves de l'école avec la venue du Père Noël et distribution de friandises (organisés par la commune)

## ◆ Vendredi 15 décembre 20H30 à la mairie

Conseil municipal

## Le glanage : que dit la loi?

Le glanage consiste à ramasser des fruits, légumes ou céréales directement et gratuitement dans les champs après la récolte.

Cette pratique est autorisée pour tout le monde à condition de respecter des règles bien établies :

- **La récolte dans le champs doit être totalement terminée.**
- **Le terrain ou le champ ne doivent pas être clôturés.**
- Tout doit être ramassé à la main, **sans outils**.
- Cette pratique doit être effectué **de jour** entre le lever et le coucher du soleil.
- La quantité ramassée doit correspondre à la **consommation de la famille**.

Certaines mairies peuvent prendre un arrêté municipal pour interdire le glanage ( ce n'est pas le cas pour notre commune)

Même si cela n'est pas obligatoire, il peut être recommandé d'avertir l'agriculteur qui exploite la parcelle de son intention de glaner.



# Des renards aperçus proche des maisons

## - Quelques informations à savoir -



Le renard est un carnivore généraliste et opportuniste, c'est-à-dire qu'il consomme les aliments selon leur disponibilité et leur accessibilité. Le régime alimentaire du renard peut ainsi se composer de proies d'origine animale (mammifères, invertébrés, poissons, oiseaux), de végétaux (fruits, épis de céréales), de champignons, ou d'aliments d'origine humaine (déchets trouvés dans les poubelles ou sur les composts, aliments pour animaux domestiques).

- **Ne pas les nourrir** : laisser des poubelles ou de la nourriture à l'extérieur (gamelle des animaux domestiques par exemple) attire les renards
- **Ne pas les toucher** : en cas de manipulation d'animal mort ou blessé, il est indispensable de porter des gants
- **Protéger vos animaux domestiques** : un poulailler est très attractif pour le renard, c'est une source de nourriture aisément accessible. Enfermer les volailles dans un poulailler pour la nuit, avec un grillage enterré pour empêcher l'intrusion du renard

Le renard peut être porteur de **L'échinococcose alvéolaire** (maladie transmissible à l'être humain).

✿ **L'échinococcose alvéolaire** est une maladie due à un parasite qui infecte les renards mais aussi les chiens et les chats. L'être humain peut être infecté accidentellement en ingérant les œufs du parasite.

### Quelques précautions :

- Ramasser les baies sauvages à plus de 50cm du sol,
- Se laver les mains après avoir touché la terre, manipulé ou caressé un animal et avant de passer à table,
- Laver systématiquement et plusieurs fois les fruits et les légumes,
- Les cuire ( les œufs d'échinocoque craignent la chaleur mais pas le froid du congélateur, ni l'eau vinagrée ou javellisée).

### Pour les chiens et les chats :

- Ne pas laisser les chiens et chats divaguer.
- Les vermifuger au moins 2 fois par an.

### Les signes de la maladie :

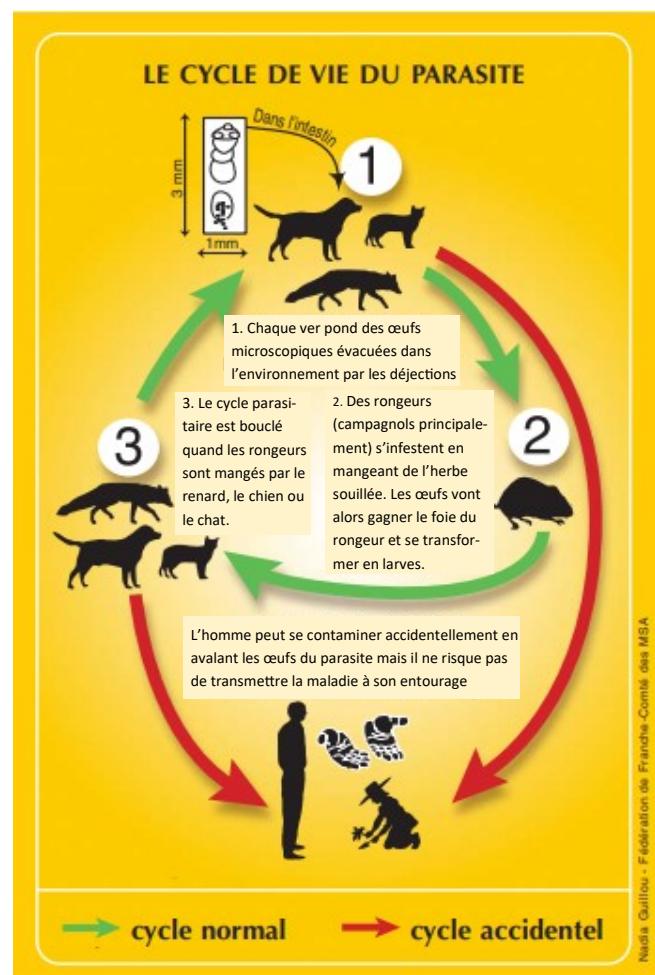
Sans provoquer de symptômes, les larves se développent pendant plusieurs années dans le foie pour former une tumeur. Elles peuvent aussi "coloniser" d'autres organes (poumons, cerveau...).

Les signes de la maladie sont tardifs

Douleurs abdominales, jaunisse, fièvre, associées à un gros foie.

L'échographie, puis le scanner ou l'IRM, permettent de poser le diagnostic. Un test sanguin peut le confirmer.

Le traitement médical est toujours lourd souvent à vie, avec prise d'un antiparasitaire adapté qui bloque l'évolution du parasite sans le tuer.



Sur Internet :[https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Depliant\\_echinoccose\\_alveolaire.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Depliant_echinoccose_alveolaire.pdf)



## le monoxyde de carbone ATTENTION

Le monoxyde de carbone est un **gaz asphyxiant indéetectable**. Il résulte d'une mauvaise combustion. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut donner lieu à des intoxications mortelles en quelques minutes.



### Quels sont les appareils à surveiller ?

Tous les types d'appareils à combustion fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol sont concernés. (Il peut donc s'agir des chaudières, chauffe-eau, inserts de cheminées, poêles, chauffages mobiles d'appoint, de cuisinières, les moteurs automobiles dans les garages, les groupes électrogènes, appareils de fortune : type brasero, appareils de cuisson d'extérieur : barbecue, plancha au gaz)

### Les symptômes d'une intoxication

Le monoxyde de carbone est inhalé par la personne exposée, puis se fixe sur les globules rouges et les cellules musculaires où il entre en compétition avec l'oxygène.

#### L'intoxication aiguë

Elle entraîne une intervention des secours en urgence. Elle a pour effet des vertiges, maux de tête, nausées, une perte de connaissance, voire un coma et le décès dans les cas les plus graves. En cas d'intoxication aiguë, dans la majorité des cas, les symptômes disparaissent en 48 heures.

#### L'intoxication chronique

Elle se manifeste par des symptômes communs à d'autres maladies et donc difficilement diagnosticable : maux de tête, vertiges, malaises, nausées, troubles de la vision, de l'odorat ou du goût, troubles du sommeil, de la mémoire, de l'attention, douleurs thoraciques, abdominales, musculaires peuvent être des conséquences selon les individus.

3000 personnes impliquées par an en France

### Le monoxyde de carbone : 5 conseils pratiques

- Avant l'hiver, faire systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler les installations
- Toute l'année et particulièrement pendant la période de chauffe, assurer une bonne ventilation du logement
- Utiliser de manière appropriée les appareils à combustion
- Entretenir les appareils
- Ne jamais placer les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)
- S'assurer de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil à gaz avant sa mise en service et exiger un certificat de conformité auprès de l'installateur

### Que faire en cas d'accident ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone. Les consignes de sécurité sont simples :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Arrêter si possible les appareils à combustion
- Evacuer les locaux et les bâtiments
- Appeler les secours : le numéro unique d'urgence européen (112) ou les pompiers (18) ou le SAMU (15)
- Ne réintégrer pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers

